



Plan proposé pour la cessation de l'émission des acceptations bancaires

20 septembre 2023

Objectifs

- Le Forum canadien des titres à revenu fixe a confié le mandat au Réseau virtuel pour la transition du marché des acceptations bancaires de surveiller et de faciliter au besoin la transition entre les acceptations bancaires et d'autres produits afin d'assurer le bon fonctionnement du marché monétaire canadien.
- **Le Réseau demande l'approbation du Forum pour une composante essentielle de cette transition : il recommande un processus de cessation ordonnée de l'émission d'acceptations bancaires qui débiterait en novembre 2023 et viendrait concilier les besoins des investisseurs détenant des acceptations bancaires, ceux des banques émettrices et ceux des répondants au sondage CDOR.**

La réduction du volume d'émission des acceptations bancaires doit être gérée avec le plus grand soin

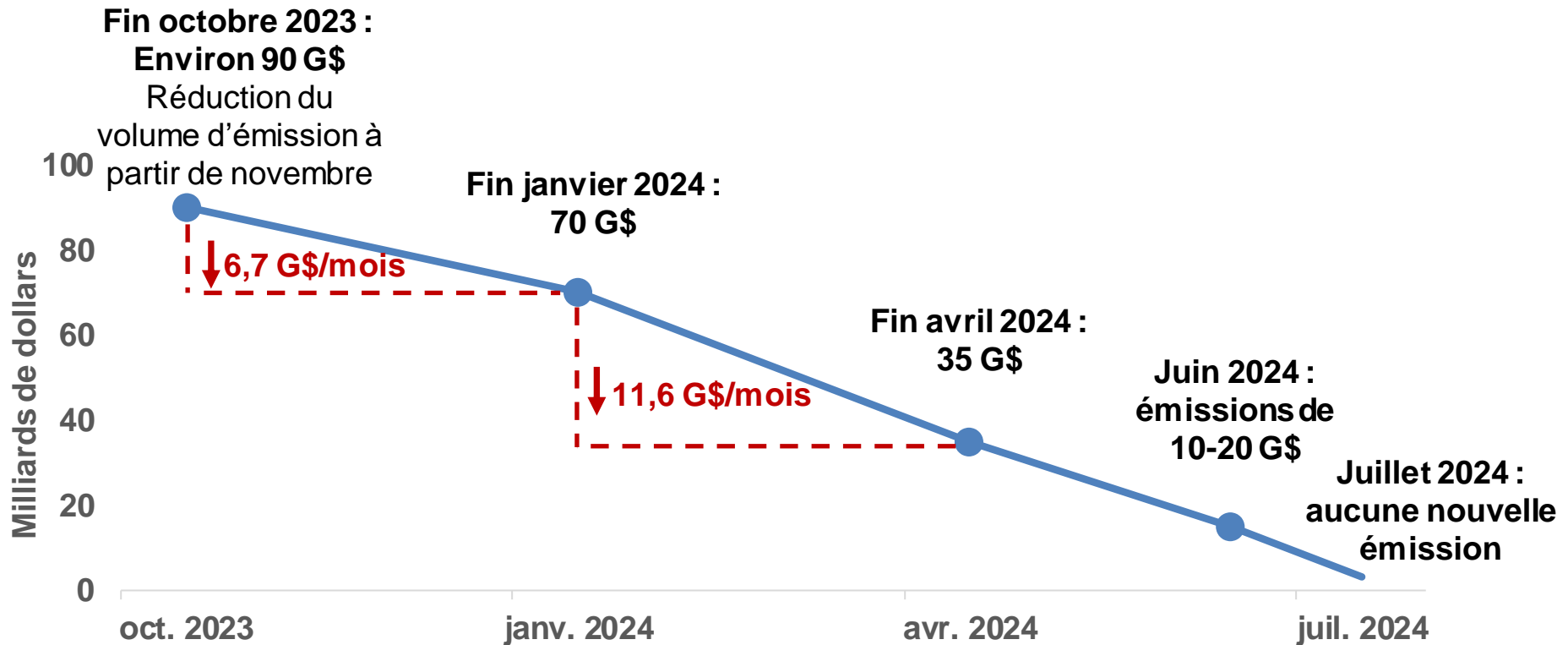
- **Le modèle d'octroi de prêts fondés sur des acceptations bancaires, qui est à l'origine des acceptations bancaires vendues sur le marché, sera éliminé après l'abandon du taux CDOR.**
 - Aucune acceptation bancaire ne sera créée ou vendue sur le marché après le 28 juin 2024.
 - Le Groupe de travail sur le TARCOT recommande qu'après le [jalbn](#) du 1^{er} novembre, les banques canadiennes n'accordent aucun nouveau prêt basé sur le taux CDOR ou des acceptations bancaires.
 - Les emprunteurs pourront continuer de tirer des fonds sur leurs facilités de prêt liées à des acceptations bancaires jusqu'à la fin de juin 2024.
 - Après juin 2024, les contrats de prêt devront être modifiés pour ne plus faire référence au taux CDOR ni permettre de tirage reposant sur des acceptations bancaires.
- **La réduction de l'encours des acceptations bancaires vendues sur le marché doit être ordonnée pour :**
 - 1) éviter leur disparition massive et soudaine, qui pourrait perturber le fonctionnement du marché monétaire canadien
 - 2) donner aux banques du panel CDOR une base suffisante à la formulation de leurs propositions de taux en réponse au sondage, jusqu'à l'abandon du taux CDOR
- **Pour déterminer la meilleure façon de mettre fin au marché des acceptations bancaires, le Réseau a eu plusieurs discussions avec les banques émettrices, les répondants au sondage CDOR, les acteurs du marché monétaire et les organismes de réglementation.**

Le Réseau recommande une réduction graduelle du volume d'émission des acceptations bancaires

- **Le Réseau recommande une réduction graduelle du montant des acceptations bancaires vendues aux investisseurs sur le marché monétaire canadien.**
 - En visant une réduction graduelle et en l'annonçant suffisamment à l'avance, on donne aux investisseurs le temps de planifier leur passage à d'autres produits d'investissement. Par ailleurs, on favorise le fonctionnement efficace du marché en conservant un volume d'acceptations bancaires disponibles pendant la transition.
 - Le Réseau pourra mieux évaluer les éventuelles conséquences sur le fonctionnement du marché.
 - Les banques du panel CDOR auront une base suffisante pour formuler leurs propositions de taux en réponse au sondage jusqu'à l'abandon du taux CDOR.
 - Cette recommandation cadre bien avec l'introduction souhaitée d'un bon du Trésor canadien temporaire à un mois.

- **Transition recommandée pour l'émission des acceptations bancaires**
 1. Les banques émettrices reçoivent la recommandation de réduire le montant des acceptations bancaires vendues sur le marché à partir du 1^{er} novembre, jalon établi par le Groupe de travail sur le TARCOT pour mettre fin à l'octroi de prêts basés sur le taux CDOR ou sur des acceptations bancaires.
 2. Le volume d'acceptations bancaires émises devrait diminuer chaque mois.
 3. L'encours des acceptations bancaires vendues sur le marché, qui dépasse 90 milliards de dollars, devrait diminuer pour avoisiner 70 milliards d'ici fin janvier et 35 milliards d'ici fin avril, puis les émissions se chiffrent entre 10 et 20 milliards en juin 2024. Ces cibles donnent une indication globale et approximative de l'évolution de l'encours des acceptations bancaires au fil de la période, chaque grande banque émettrice ayant la recommandation de réduire ses émissions dans une proportion équivalente.
 4. Selon le rythme auquel les banques feront passer leur clientèle des acceptations bancaires à des facilités de prêt basées sur le taux CORRA ou le taux CORRA à terme, elles pourraient devoir augmenter le montant d'acceptations bancaires conservées dans leur bilan (et non vendues sur le marché). Cela dit, si elles modifient leurs contrats de prêt plus vite que prévu, le montant des acceptations bancaires vendues pourrait être largement inférieur aux recommandations indiquées ci-dessus.

Transition recommandée pour l'émission des acceptations bancaires*



* Ces chiffres représentent les montants recommandés d'acceptations bancaires en circulation aux moments indiqués. Notons que les acceptations bancaires émises avant le 28 juin 2024 resteront en circulation jusqu'à leur échéance.